

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 05/05/2022

Le jeudi 5 mai 2022 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 28 avril 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

ABSENTS EXCUSES : MM. Jean-Stéphane CHAILLET, Roland BERNARD, François ROYER, Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES.

DEPOTS DE POUVOIR : M. Jean-Stéphane CHAILLET pouvoir à M. Denis BROLIQUIER
M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
M. François ROYER pouvoir à M. Jean-Bernard NUIRY
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14/03/2022

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement. Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 5 mai 2022.

Pour notre séance de ce jour, je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 14 mars 2022 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

02/21/279 Attribution d'une subvention affectée de 3000 euros à l'association Coordination urgence migrants.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/280 Lyon 2e, 3e, 6e et 7e - Avenants n°1 aux conventions de superposition de gestion conclues entre Voies Navigables de France, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône et de la Saône dans le cadre du réaménagement des berges - EI 60074 et 60032.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Les projets d'aménagement des espaces publics concernant le quai Rambaud, les rives de Saône et les berges de la rive gauche du Rhône ont été approuvés en 2003, 2005 et 2009.

Certains de ces aménagements relèvent de la compétence de la Métropole et de la Ville de Lyon mais se situent sur le domaine public fluvial de l'Etat concédé à Voies Navigables de France (VNF). Ainsi, deux conventions de superposition de gestion ont été conclues entre VNF, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, au regard de leurs compétences et attributions respectives.

Cette délibération propose de voter des avenants à ces conventions afin d'y intégrer l'ouvrage de cheminement piéton (rive gauche du Rhône – le long du centre nautique Tony Bertrand) et d'ajouter des sections initialement incluses dans la concession d'aménagement des berges du Rhône et de la Saône.

Cette délibération ne soulevant pas de question particulière, je vous propose de voter en faveur de ce texte.

M. Fernoux : Je souhaiterais souligner le travail qui a été fait sur ces berges du Rhône et de la Saône, par l'ancienne majorité et les majorités actuelles, mais aussi par les services et les entreprises de travaux qui aujourd'hui nous permettent d'avoir deux superbes promenades sur la Saône. Promenades qui pourront être notamment et fortement mises en avant lors du festival de l'eau que nous allons avoir début juillet.

M. le Maire : Vous avez raison chez Olivier Fernoux de rappeler le formidable travail qui a été fait par nos prédécesseurs et j'espère que la suite des événements tout au long de ce mandat et du suivant seront de même nature tout en ayant en tête que l'on intègre bien le fait que sur le quai Saint Antoine, et le quai des Célestins, nous avons des habitants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/281 Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La charte de partenariat en faveur des logements adaptés a été adoptée en Conseil de la Métropole en décembre 2019. Elle porte sur la construction neuve et sur l'offre existante dans le parc social et privé, et vise à encourager les bailleurs à produire une offre adaptée aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap.

Cette charte s'appuie sur un référentiel partagé, favorise la prise en compte des demandes de logement social émanant des personnes âgées/en situation de handicap et permet de cibler les financements pour l'adaptation des logements.

La charte répondant aux évolutions démographiques en cours sur la Ville de Lyon, il nous est proposé que la Ville approuve la charte et qu'elle devienne partenaire du dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/282 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat "participatif".

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon souhaite avoir une politique de l'habitat qui rende le logement accessible pour tous, notamment par la production de logement abordable et le développement de la mixité sociale.

L'habitat participatif est un des leviers dans lesquels la Ville croit pour répondre à ces enjeux. Il donne une place aux habitants dans le développement et le fonctionnement de leur territoire, et les soutient dans un contexte de marché immobilier tendu.

La Fabrique de l'Habitat participatif est une structure locale constituée d'associations militantes de promotion de l'habitat participatif, de structures professionnelles de promotion immobilière et de structures d'accompagnement. L'objectif de cette association est de favoriser la participation citoyenne dans l'aménagement et la construction de la ville de demain en plaçant les habitants au cœur des projets, dès leur phase de conception.

Il nous est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à cette association afin qu'elle développe ses projets d'habitat participatif sur la commune.

Je vais vous expliquer pourquoi la majorité du conseil d'arrondissement va s'abstenir sur cette délibération.

Nous sommes étonnés et gênés par le fait que cette association soit constituée d'associations dites « militantes ». Evidemment, lorsque l'on prend le temps de parcourir qui sont les différentes personnes qui gèrent ces associations, on retrouve évidemment beaucoup de militants proches de la majorité municipale et donc c'est pour cela que nous allons nous abstenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 VOIX POUR : MM. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX

12 ABSTENTIONS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Roland BERNARD, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

02/21/283 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon a obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 renforcée par la loi Duflot du 18 janvier 2013 qui fixe l'objectif de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025. Le taux SRU au 1^{er} janvier 2021 est de 22,46%. Vous voyez que nous ne sommes pas loin mais, la Ville de Lyon souhaite mettre tout en œuvre pour atteindre l'objectif de 25% de logements sociaux, dans un souci de rééquilibrage territorial.

Dans le cadre de la politique de la Ville en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM, permettant de nouvelles opérations de logements sociaux. Cette délibération propose d'accorder de nouvelles subventions pour l'achat et la construction de 659 logements pour un montant total de 3 378 660 €.

Pour le 2^e arrondissement, cela concerne 2 immeubles, la nouvelle construction en cours d'ICF sud-est Méditerranée cours Suchet avec 47 logements concernés et un immeuble au 10 rue Jarente géré par Lyon Métropole Habitat avec 1 logement.

Vous savez, à la mairie du 2^e arrondissement nous sommes évidemment favorables à la construction de nouveaux logements sociaux et nous avons pour habitude de rappeler dans cette assemblée, qu'il est urgent que vous vous mettiez à construire plus de logements. On le sait, on a l'équivalent de 10 à 15 000 nouvelles personnes qui arrivent dans l'agglomération lyonnaise chaque année et le nombre de logements produits ne cesse de diminuer. Faire du logement social c'est essentiel mais il faut aussi construire de l'habitat dans le privé pour que les gens puissent se loger sur Lyon. Le problème auquel on assiste aujourd'hui c'est que vous avez toujours plus de demandes en logement social auxquelles nous ne pouvons pas répondre parce que les gens ont de plus en plus de mal à se loger. Gérard Collomb était Maire de Lyon et président de la Métropole en 2015, c'était autour de 7 500 logements qui étaient construits chaque année dans l'agglomération lyonnaise, aujourd'hui on tourne plus autour de 2000 à 3000 logements par an. On voit que cela crée un véritable déséquilibre, une hausse des prix à l'achat. Alors, il y a l'encadrement des loyers mais en réalité c'est trompeur parce que les personnes qui vont avoir accès à ces logements locatifs, même si l'encadrement des loyers existe, ce sera quoi qu'il arrive les gens les plus favorisés, ceux qui auront le meilleur dossier. Le propriétaire d'un appartement en location, s'il a 50 dossiers, je suis convaincu qu'il choisira celui qui a le plus de garanties financières. Il est donc urgent de construire plus pour que tout le monde puisse trouver un logement dans l'agglomération lyonnaise.

M. Lungenstrass : J'ai envie de vous répondre sur quelques éléments parce que, d'une part, vous le savez très bien, nous sommes engagés dans une hausse de la construction de logements mais on hérite et en 2 ans on n'arrive manifestement pas à tout changer. Comme vous l'avez dit, Lyon n'est pas à la hauteur en matière de logements abordables et en particulier de logement social. Cela veut dire que la grande majorité des logements qui sont aujourd'hui à Lyon, mais cela vaut aussi pour les communes aux alentours, sont des logements libres, avec effectivement un phénomène de métropolisation, ces dernières décennies, qui a entraîné une concentration de toutes les activités, de tous les logements dans le centre de la métropole ce qui favorise l'étalement urbain lié à cette métropolisation. Et donc, les coûts se sont renchérissés ce qui a entraîné plusieurs choses, d'abord les personnes qui habitaient déjà dans ces centres-villes là et on était déjà une grande ville, il y a de nombreuses décennies et siècles, ont été poussées aussi au fur et à mesure vers les extérieurs de la métropole entraînant des problématiques majeures aussi en terme de mobilité mais tout simplement en terme d'accès aux commerces, en terme d'accès aux services publics. Donc une réduction en matière de qualité de vie. Ça c'est le phénomène de la métropolisation qui a poussé à cela sans qu'il y ait un dispositif qui puisse réguler, équilibrer les choses justement, sur ce phénomène qui a été engagé d'une manière un peu sauvage. Les choses qui sont à faire, c'est justement s'engager dans la production de logements abordables, il y a les différents niveaux de logements sociaux, si on prend le cumul de l'intégralité des logements sociaux, c'est 80% qui y ont accès. On peut ajouter aussi le bail réel solidaire qui est un dispositif intéressant et que l'on développe massivement dans le 2^e arrondissement à la Confluence. Il dissocie le coût du foncier du coût de l'appartement ou du logement pour permettre une acquisition bien plus simple pour les personnes. L'idée, c'est bien, à travers le développement de ce logement abordable dans son ensemble de pouvoir retrouver pour toutes les catégories de la population, un logement qui soit abordable tant en location qu'en acquisition au

centre de la Métropole. Se loger d'une manière décente dans le centre de la métropole mais aussi avoir accès aux services publics qui sont associés, avoir accès à la culture, aux commerces, avoir accès aussi aux modes de transports qui sont multiples et pour toutes les personnes. Et puis, le travail engagé aussi sur la question de l'emploi, la réorientation de l'ADERLY, notre politique en matière d'emploi, elle s'oriente aussi pour réorienter les entreprises vers ces pôles là pour qu'on rapproche domicile et travail. On pourrait peut-être avoir l'appui de la Région Auvergne-Rhône Alpes en ce sens. En travaillant avec la Métropole de Saint Etienne, en travaillant avec les autres métropoles aux alentours, justement pour rééquilibrer aussi l'arrivée des entreprises. Parce que si Lyon capte toutes les entreprises, alors qu'on n'est pas capable non plus de créer autant de services publics, autant de nouveaux commerces, autant de nouvelles offres de culture, autant de nouveaux logements et bien, cela ne servira pas à grand-chose. On va continuer dans le même système, alors que Saint Etienne par exemple, perd des commerces, perd des logements. Il faut avoir une logique intelligente de répartition des emplois et des logements et c'est ce que l'on a engagé mais bien sûr cela prendra un certain nombre d'années.

M. le Maire : Sur le phénomène de métropolisation, je rejoins votre constat mais le problème c'est qu'aujourd'hui le résultat de la politique que vous menez depuis 2 ans conduit à l'inverse. On le voit bien, lorsque vous prenez les communes autour du secteur de Villefranche, que vous prenez les communes autour du secteur de l'Arbresle, dans l'Ain ou dans le nord Isère, vous vous rendez compte qu'en réalité sur chacune de ces communes vous avez une augmentation phénoménale depuis 2 ans du nombre de permis de construire. Qu'il y a un blocage à l'intérieur de la Métropole ce qui implique toutes ces nouvelles constructions qui ont lieu en dehors du périmètre métropolitain et qui génèrent des flux nouveaux. Donc, de nouvelles voitures dans la métropole et cela va à l'encontre de l'objectif qui est le vôtre mais qui est aussi le nôtre. Si vous pouvez passer un message à Raphaël Michaud et à Grégory Doucet de notre part.

Je demande à ce que l'on soit un peu plus dans la ville de Lyon et dans l'agglomération lyonnaise de telle sorte à ce que justement on n'ait plus tous ces problèmes et qu'on arrive à loger les gens qui viennent chez nous. On voit également des gens qui habitent depuis 20, 30 ou 40 ans sur le territoire de la Métropole de Lyon qui sont obligés de changer de logement et qui n'en trouvent pas. Cela devient un véritable problème pour nous.

M. Fernoux : Je pense qu'il va y avoir rapidement des logements qui vont revenir sur le marché locatif ou vente / achat, grâce à la lutte que va faire la Ville de Lyon contre les logements purement Aibnb. Je pense que là-dessus on pourra en être fortement victime notamment sur la presqu'île où il y a de plus en plus de biens Aibnb qui ne profitent plus du coup à des citoyens. L'impact que va avoir cette lutte contre Aibnb va remettre pas mal de biens sur le marché locatif ou vente / achat.

M. le Maire : C'est une très bonne remarque M. Fernoux, il va falloir nous expliquer pourquoi depuis 2 ans vous faites l'inverse ? Sous Gérard Collomb, c'était entre 120 et 180 logements qui étaient changés sur le périmètre de la Ville de Lyon pour devenir du meublé de courte durée. Depuis que vous êtes là, c'est plus de 250. On a bien vu les différentes annonces qui ont été faites, je m'en réjouis, mais là, force est de constater que depuis 2 ans c'est le phénomène inverse qui s'applique. Mais nous soutiendrons évidemment ce dispositif-là parce que je pense que nous manquons de logements. Voir des centaines de logements chaque année changés d'usage en location de courte durée, cela affaiblit nos hôteliers et cela fait monter les prix de nos appartements et de notre parc immobilier. J'espère que ce n'est pas qu'un effet d'annonce et que derrière cela sera suivi d'actes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

02/21/284 Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Une partie du contingent de logements sociaux de la Ville est réservée aux agents municipaux. Cependant, la faiblesse du taux de rotation sur le parc social se traduit par une moyenne de 136 logements libérés par an entre 2018 et 2021.

En 2019, la Ville a signé une première convention avec la SACVL pour acquérir des droits de réservation supplémentaires sur le parc social et bénéficier d'un accès prioritaire sur les logements de son parc privé.

En 2021, ce dispositif a permis la signature de 45 baux. Cela ne permet toutefois pas d'atteindre les objectifs fixés et la municipalité a décidé d'étoffer ce dispositif en conventionnant, en 2022, avec deux nouveaux bailleurs, CDC Habitat et Grand Lyon Habitat, renforçant ainsi l'offre de logements sur le parc social et intermédiaire, au-delà du périmètre de la Ville de Lyon, pour répondre aux besoins diversifiés des agents.

Pour cadrer ce dispositif, la délibération qui nous est présentée vient proposer un règlement intérieur, qui rappelle les critères de priorité, le processus de dépôt de la demande, les différentes étapes de traitement et les délais moyens d'attente.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/285 Autorisation de signer une convention avec les Hospices Civils de Lyon, propriétaires de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, pour la mise en lumière de la chapelle.

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/286 Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/287 Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Refugee Food pour l'organisation du Refugee Food Festival

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

M. le Maire : Je vous remercie pour cette présentation. De nombreux réfugiés ukrainiens qui fuient la guerre viennent chez nous, je pense que c'est de bon ton que de soutenir cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/288 Adoption et renouvellement de conventions cadre, d'occupation temporaire et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/289 Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles pour un montant global de 188 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et « Casino » - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/290 Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012.

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

M. Lugenstrass : Je voulais vous poser une question, M. le Maire, à propos de la végétalisation. Quels étaient les petits projets d'espace public prévus cette année sur les budgets FIC et PROX ? Et s'il y avait bien de la végétalisation qui était prévue ? Je sais que l'impasse Catelin est en travaux, notamment et je crois qu'il y en avait de prévu, mais je voulais vous entendre sur les différents projets.

M. Le Maire : Je sais que les projets vous les connaissez bien puisque vous avez même récupéré une des deux enveloppes que nous avons à ce sujet-là. Mais évidemment, nous sommes extrêmement favorables à la végétalisation. Tout nouveau projet qui nous permettra justement de végétaliser de nouveaux espaces, les travaux en cours sur l'impasse Catelin vont nous permettre de planter plusieurs arbres et tout cela va nous permettre sur ce secteur où nous avons peu de végétation de pouvoir en avoir. Au-delà de cela, tous les projets que nous étudions actuellement avec la Métropole de Lyon, l'un des critères que nous imposons nous, Mairie du 2^e, c'est d'avoir de la végétalisation, mais dans le même temps des projets qui suppriment le moins de places de stationnement possible. On l'assume, il est extrêmement compliqué pour nos riverains de pouvoir se garer. Certains n'ont pas d'autre choix que de se garer sur la voie publique parce qu'ils n'ont pas accès à des parkings privés ou ils n'ont pas de places dans les différents parkings publics.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, mais évidemment on vous fera passer l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillons. Evidemment, on est favorables à cette végétalisation mais vous le savez nous sommes toujours à vos côtés là-dessus.

Mme Grosjean : Pour revenir sur les jardins partagés, j'en profite pour souligner que la mairie du 2^e a financé des ateliers de jardinage dans le cadre du passeport du civisme dont bénéficient cette année 5 classes de CM1/CM2. Cela s'est passé au jardin suspendu de Perrache avec l'accompagnement du passe-jardin et les retours ont été vraiment élogieux, tant de la part des parents, des enfants que des enseignants.

M. le Maire : Encore une fois c'est important aussi de transmettre parce qu'on a l'action que l'on porte aujourd'hui à nos jeunes et c'est vrai que c'était initié déjà par mon prédécesseur, cher Denis qui a su créer beaucoup de parcours divers avec les différentes écoles et les différents niveaux de classes dans l'arrondissement. Cette année, nous avons voulu travailler sur le jardinage avec nos élèves et j'espère qu'on aura l'occasion de le faire sur les années qui suivent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/291 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association La Rage pour l'organisation de la 11ème édition du "BMX Street Station" du 17 au 19 juin 2022.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/292 Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon pour l'organisation de l'évènement "Open Sport Lyon" le samedi 25 juin 2022 - Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/293 Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. Fernoux : La culture c'est ce qui nous fait grandir, voyager, et rêver et je pense que la culture ne doit pas être utilisée comme une arme politique. Et là, je fais un petit clin d'œil au conseiller régional de M. Laurent Wauquiez.

M. le Maire : Merci pour cette intervention, M. Fernoux. Vous avez raison, la culture c'est ce qui nous fait vivre et Florence le sait bien. C'est quelque chose à la Région qui nous a toujours animés et c'est pour cela que la Région a décidé d'investir sur un projet emblématique pour notre quartier, le Musée des Tissus. La Région va investir massivement au service des Lyonnais, au service des habitants de la Région et plus largement. Là-dessus vous pourrez toujours compter sur nous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/294 Re Lyon Nous 2022 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Événements gratuits organisés par la Ville de Lyon pour les familles, cette année, deux parcours sont proposés avec des activités sportives originales, et décalées. Très décalées, même pour certaines, je ne peux pas vous dire, c'est secret mais il y a des choses très sympathiques à découvrir.

M. le Maire : Avec cette belle énigme, je pense que nous allons tous aller sur Confluence début juin et on compte sur votre participation. Nous allons nous même mobiliser, chère Anne-Sophie, chère Maryll, l'ensemble de nos commerçants pour qu'ils puissent participer à ces événements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/295 Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors!" 2022 - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/21/296 Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1er au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. Fernoux : Comme on l'a dit plus tôt dans ce conseil, j'adore la Saône et le Rhône, je suis de Chalon donc j'ai une préférence pour la Saône. Lyon est connue pour plusieurs choses, sa gastronomie, son architecture et ses deux rivières. Ce festival va permettre de mettre en avant nos rivières. Cela va nous permettre de nous divertir autour de l'eau et de nous réapproprier ces rivières. Entre parade, guinguettes, joutes, sessions de nage libre mais aussi des portes ouvertes des différentes structures hydrauliques qu'il y a autour, tout cela mettra en évidence les diversités de nos rivières. Je pense que ce festival sera le premier d'une longue série et j'espère qu'il connaîtra un franc succès auprès des lyonnais et grands lyonnais. Merci

M. le Maire : Merci pour cette intervention. Vous allez faire des ateliers pour parler de la préservation de la biodiversité du Rhône et de la Saône mais sachez que ce qu'a fait votre municipalité, il y a un mois de cela, avec les 23 ragondins qui ont été tués à l'arbalète a profondément choqué l'ensemble des habitants. Les pratiques qui ont été menées par votre équipe ne lancent pas cette manifestation sur de bons rails. Je compte sur vous pour que la prochaine fois lorsque vous avez à procéder à ce type d'opération que vous n'ayez pas recours à ce type de pratique. Au-delà de cela, nous participerons avec grand plaisir à cette fête de l'eau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/297 Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

Denis Broliquier : Des actions intéressantes, il y en a toute une série qui sont menées par une association du 2^e arrondissement qu'on aime bien, qu'on connaît bien et qui fait un bon boulot, c'est l'association médiation de Lyon, Amely. On a testé cette association pendant des années, elle fait réellement un travail qui apaise les conflits, et c'est l'objectif de cette délibération.

M. le Maire : Merci M. Broliquier et merci d'avoir salué le travail de cette association. C'est vrai qu'on la soutient, elle nous est très utile.

M. Lungenstrass : Moi aussi à mon tour, je souhaite saluer le travail de cette association formidable. Je me joins à vos propos cher Denis, sur ces actions très intéressantes. Au final, ce CLSPD s'intègre bien dans notre vision systémique de la sécurité depuis qu'on est arrivés aux manettes. Bien sûr, l'insécurité quotidienne, l'insécurité face au vol, à la délinquance, face aux dégradations diverses mais aussi l'insécurité face à la discrimination et aux violences faites aux femmes, les agressions sexistes et sexuelles, l'insécurité face à l'emploi, l'alimentaire, on en parle trop peu, l'insécurité climatique bien évidemment et on a pu parler aussi de végétalisation qui est un volet sur l'adaptation et l'insécurité routière avec rien qu'à Lyon une dizaine de morts par an tous modes confondus sur la route avec des dizaines voire des centaines de blessés et des blessés graves hospitalisés liés à des accidents de la route et donc la mise en place du 30 km/h va dans ce sens. On a toujours deux volets, un sur la prévention et la sensibilisation et un deuxième volet sur les contrôles et les sanctions. Par exemple sur la « Ville 30 » la prévention, la sensibilisation et la communication ont été faites via les affiches, via les marquages. Les policiers municipaux, lors des 2401 relevés qu'ils ont pu effectuer, ne serait-ce que dans la première quinzaine d'avril sur les vitesses a été une période pédagogique d'un mois qui a pu contribuer aussi à la connaissance du dispositif. Puis, les sanctions qui s'appliquent maintenant avec les contrôles des policiers municipaux depuis mai avec les radars qui sont en place ou ceux qui pourront être installés par la Préfecture. On le voit bien, face aux différents niveaux d'insécurité, notamment quotidienne que j'ai pu décrire, on a besoin d'arriver à un objectif de 365 policiers municipaux donc un recrutement important. Il y a déjà eu un recrutement de 39 policiers avec une dynamique très forte. Il y a aussi des départs, il faut donc continuer et même accélérer sur ce volet-là, avec une attractivité qui augmente, puisqu'on a pu

revaloriser les policiers municipaux de plus de 1400 euros de plus par an sur leur salaire. Une augmentation de la brigade cycliste qui est un quasi doublement qui est au plus proche des citoyens lorsqu'elle parcourt la Ville, ce qui est considérable. Avec des caméras nomades aussi qui sont acquises et qui permettent d'être déplacées dans la ville pour être adaptées en fonction des différentes situations. La vidéoverbalisation qui est aussi en place. Comme vous l'avez dit, c'est aussi un volet prévention avec ce CLSPD qui au final augmente par rapport à l'année dernière, 248 000 euros pour 2022, 200 000 euros l'année dernière avec les sujets de la médiation nocturne et la médiation scolaire, l'accès au droit, l'accompagnement administratif et numérique, l'aide aux victimes, la prévention des violences sexistes et sexuelles. La prévention de la récidive qui est un vrai sujet aussi. Et puis avec les actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la Ville qui sont des lieux particulièrement ciblés sur ces actions-là aussi. On a notamment plusieurs permanences qui seront organisées à Perrache sur l'accès au droit, sur l'accompagnement administratif, numérique. C'est bien cette vision intégrée qui au fil du temps portera ses fruits sur l'insécurité.

M. le Maire : Je suis presque déçu que vous n'avez pas fait un retour des cours de théâtre que nous avons votés l'année dernière entre les délinquants et les policiers dans le cadre du CLSPD, mais je sais pourquoi vous ne l'avez pas fait parce qu'ils n'ont pas eu lieu.

Pour parler de manière globale sur tout ce que vous venez d'évoquer, vous avez rappelé le chiffre de 365 policiers municipaux, c'est le nombre de postes qui sont aujourd'hui ouverts à la Ville de Lyon. Le nombre d'agents, à l'heure où on se parle, est de 292. Au rythme auquel vous recrutez, pour arriver à 365 agents, j'ai fait le calcul, si tout va bien dans 26 ans on les aura. On voit que vous avez beaucoup de mal à recruter, d'ailleurs vous êtes les seuls puisque toutes les villes de la Métropole, Bron, Rilleux la Pape, vous prenez même des communes plus calmes, tout le monde y arrive. A la Mairie centrale et depuis que vous êtes là, on voit que vous avez du mal et vous avez même du mal à travailler avec vos policiers municipaux qui sont régulièrement en grève contre l'exécutif municipal. Nous on est ravis d'être au côté de ces policiers. On parlait des caméras nomades, on en a une actuellement place Camille Georges, il faut que vous nous la laissiez. Elle a été récemment taguée et cela me permet d'apporter tout mon soutien à Jean-Stéphane Chaillet et à Denis, mais je ne sais pas Denis si vous étiez directement visé ou si c'était pour moi, ou si l'information n'avait pas circulé mais les différents petits délinquants de la place Camille Georges ont visiblement voulu marquer une opposition à la politique que nous menons de rappel à l'ordre en mairie d'arrondissement. Nous aussi on est attaché à la prévention mais à un moment donné il va aussi falloir aller plus loin. Des caméras on en manque, on a des fusillades qui se produisent et des individus toujours en liberté parce qu'on n'a pas de caméra. Vous avez comme par hasard, à la Croix Rousse des tirs de mortiers sur une mairie le soir d'une élection présidentielle. Aujourd'hui, c'est ça la réalité de la politique sécuritaire à Lyon. Votre discours sur le papier est très joli mais il y a aussi des actes, et là on voit bien qu'il ne se passe pas grand-chose. Respecter la zone 30, on est totalement pour mais dites-le aux quads et aux motos cross, faite le savoir. On a tous ces rodéos qui pourrissent le quotidien de nos riverains. Avec les beaux jours, on le voit certains appareils ne cessent de revenir, on a le sentiment que cette cellule rodéo est bien discrète. Encore une fois si vous pouvez rappeler à l'adjoint à la sécurité que nous avons besoin de lui. Nous avons besoin qu'il agisse, qu'il agisse enfin dirais-je ! On a besoin qu'il en termine avec ces audits qu'on attend depuis 2 ans, l'audit de la vidéo protection. Cela fait 2 ans qu'on en parle, j'ai lu une déclaration récente du Maire de Lyon nous expliquant que le marché était en cours d'attribution. Espérons que cela soit enfin efficace pour que nous puissions avoir plus de caméras et pour que nous puissions enfin attraper les délinquants qui nous pourrissent la vie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02/21/298 Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Il s'agit d'une délibération classique sachant qu'une programmation complémentaire viendra dans les mois qui suivent, c'est courant, c'est ce qu'on appelle des fins de programmations qui ont lieu au fur à mesure que les associations transmettent leur dossier. Les interventions ont lieu sur l'ensemble de la Ville de Lyon mais pour le 2^e arrondissement nous avons 2 associations qui ont pignon sur rue, AJ2 et la régie de quartier 124. Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/299 Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

Mme Verney-Carron : Je voudrais profiter de cette délibération pour vous remercier, M. le Maire, de la confiance que vous me témoignez en me confiant par intérim, pendant que notre collègue Aurélie Bonnet Saint Georges est indisponible, cette délégation sur la Santé. J'y serai effectivement très présente.

Je voudrais souligner que dans l'ensemble des conventions, il est toujours rappelé les engagements républicains avec les associations qui s'engagent à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité : les symboles de la République. Je pense que c'est un point important pour lequel nous étions intervenus au conseil municipal pour que ce contrat républicain intervienne dans les conventions. C'est pour cela que je tenais ici à le souligner.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/300 Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association "La Légumerie", sise 3 montée des Esses à Lyon (4^{ème} arrondissement).

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/301 Examen et adoption du compte administratif - Etat spécial de la mairie du 2^e arrondissement de Lyon pour l'exercice 2021.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'exercice 2021 est beaucoup lié à la crise sanitaire, et beaucoup d'associations qui évidemment n'ont pas pu organiser de manifestations. C'est vrai que les mairies d'arrondissement ont vocation à aider et à animer ce tissu associatif. C'est le premier élément et le deuxième est qu'on a anticipé à la mairie du 2^e des coûts liés au fluide.

Vous le savez, l'année prochaine, nous aurons une facture qui sera probablement multipliée par 2 dans l'ensemble de nos équipements que cela soit les crèches, les salles municipales ou le bâtiment de la mairie. C'est pour cela que nous avons provisionné mais j'espère que la Mairie centrale saura accompagner l'ensemble des mairies d'arrondissement sur ces augmentations de coût parce qu'on a besoin de continuer d'aider nos différentes associations. On a pris toutes les précautions possibles pour justement pouvoir pallier à cette augmentation mais nous allons très rapidement entrer en contact avec l'adjointe aux finances pour évoquer tous ces sujets et peut-être lui demander une revalorisation les budgets d'arrondissement. On sait qu'ils n'avaient pas vocation à augmenter sur le cours du mandat mais c'est vrai que cela impute tellement nos finances que derrière on a besoin d'échanger avec eux. Il y a aussi des discussions qui sont engagées entre les différentes mairies et la mairie centrale sur la tarification des salles. Vous avez entendu tout à l'heure que l'intéressement pour le 2^e arrondissement c'est de l'ordre de 8 395 euros pour l'année dernière, c'est une participation qui est importante pour nous, pour l'entretien des salles. Il y a certains arrondissements qui souhaitent avoir des salles gratuites, peut-être que ces dernières ont des participations financières de la Ville pour pouvoir les entretenir mais nous, nous avons besoin de ce financement qui est certes modeste pour l'ensemble des associations mais qui est importante pour nous pour pouvoir assurer le bon fonctionnement de ces salles. Voilà pour ce qui est de l'exercice 2021, si vous avez des questions c'est maintenant parce que vous le savez, je dois quitter la salle pour le vote.

Je laisse la parole à M. Nuiry.

M. Nuiry : Vous avez entendu les explications de M. le Maire, nous allons passer au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/302 Examen et adoption de l'état spécial du 2^e arrondissement pour l'exercice 2022 - Décision modificative n°1.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Je vous propose d'affecter l'excédent de la gestion 2021 sur l'opération 2022 Mairie, section fonctionnement. Est-ce que vous avez des demandes d'intervention sur cette bonne gestion des comptes de la mairie du 2^e engagée déjà depuis plusieurs années, cher Denis, qui lui-même était très attaché à tout cela. C'est toujours agréable d'arriver dans une mairie bien gérée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : je ne sais pas si vous souhaitez aborder des questions diverses ou d'autres interrogations ? Je n'en vois pas. L'ordre du jour étant épuisé, ce que je peux vous communiquer, c'est la date de notre prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le jeudi 23 juin à 19h. Il sera précédé d'un CICA sur un thème général à 18h.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 19h18